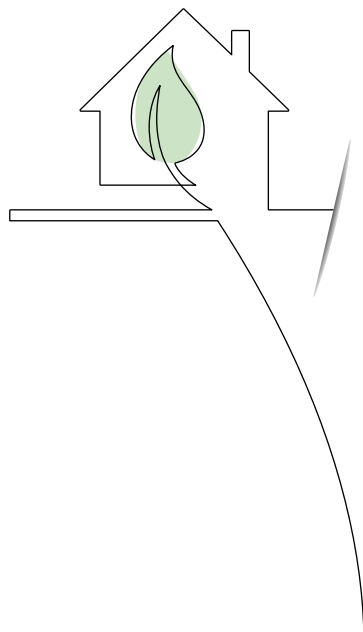
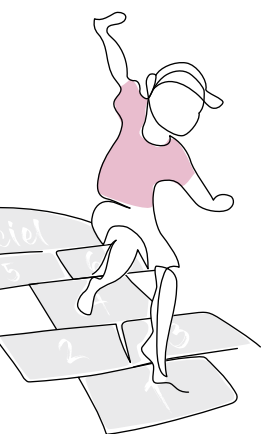


# Foyer éducatif Léopold Bellan

COURBEVOIE



*Pour la santé  
et l'autonomie*

LIVRET D'ACCUEIL

ENFANTS ET JEUNES

Ce livret d'accueil est rédigé en vertu de l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles et de la circulaire DGAS/SD 5 n° 2004-138 du 24 mars 2004. Il vous est remis (ou à votre représentant légal) pour vous présenter le fonctionnement de notre établissement. Les engagements contractuels et adaptés à votre situation sont déclinés dans le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge et le règlement de fonctionnement.



## SOMMAIRE

### QUI SOMMES-NOUS ?

2

- Notre établissement •
- Notre organisation •

### VOTRE ACCOMPAGNEMENT

6

- Un lieu de vie protégé et serein •

### LES ÉQUIPES

9

### UNE JOURNÉE TYPE

10

- Vacances scolaires, week-end et jours fériés •

### MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARCOURS

13

- La pré-admission •
- L'admission •
- Rencontre avec notre psychologue •
- Le contrat de séjour •
- Le projet personnalisé •
- L'orientation et préparation à la sortie •

### VIE QUOTIDIENNE À L'INTERNAT

16

- La vie dans l'établissement •
- Les règles de vie •
- Assurances obligatoires •
- Les modalités financières du séjour •

### NOS PARTENAIRES

20

### VOTRE PARTICIPATION

22

### VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION

23

### LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

26

# Mademoiselle



JEAN-PHILIPPE COLLOBET

Directeur

Vous arrivez au foyer éducatif Léopold Bellan dans le cadre d'une décision judiciaire ou administrative, ou demandée par vos parents ou représentants légaux auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance (Ase). Nous avons bien conscience que le placement s'impose à vous mais nous souhaitons que vous preniez le temps de vous poser, de nous connaître et de nous faire confiance.

Vous avez déjà, dans le cadre de notre procédure d'admission, rencontré un certain nombre de professionnels. Vous allez en rencontrer d'autres, ainsi que des jeunes qui comme vous, ont eu besoin de vivre au quotidien dans un endroit sécurisant.

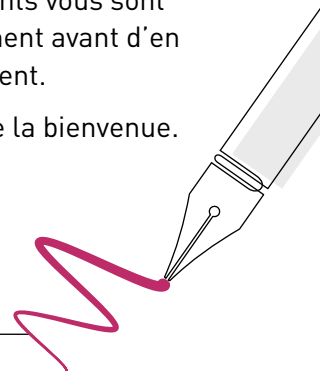
Notre mission est d'assurer votre protection, de vous proposer un accompagnement adapté à vos besoins, dans un cadre de vie chaleureux et sécurisant, de vous soutenir et vous accompagner dans la concrétisation de vos projets.

Notre accompagnement repose sur l'implication, au quotidien, de l'équipe et sur le lien que nous allons tisser.

Ce livret d'accueil vous présente l'établissement et nos accompagnements. D'autres documents vous sont remis avec ce livret. Lisez-les tranquillement avant d'en reparler avec votre éducateur (trice) référent.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite la bienvenue.

A stylized, handwritten signature in grey ink, appearing to read 'J. Collobet', with a horizontal line underneath.





# QUI SOMMES- PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUS ?

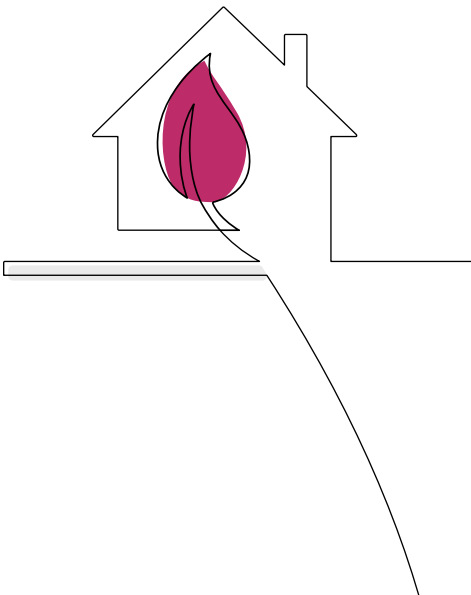
## NOTRE ÉTABLISSEMENT

Le Foyer Éducatif de Courbevoie est l'un des plus anciens établissements de la Fondation Léopold Bellan. Depuis 1920 il accueille des jeunes femmes ou des adolescentes dont la situation ne leur permet pas, temporairement ou non, de vivre au domicile familial.

Le foyer dispose de deux services :

- un internat de 14 places ouvert toute l'année à l'exception d'une grande partie du mois d'août ;
- un service appartement de 23 places ouvert 365 jours par an.

Les jeunes filles sont orientées vers l'un ou l'autre des services selon l'évaluation des services de l'Aide Sociale à l'Enfance et également leur âge, leur capacité à vivre seule...



## PLAN DE SITUATION



L'internat dans lequel vous allez vivre est une maison de caractère de près de 600 m<sup>2</sup>, entourée de jardins en terrasses.

Il accueille 14 adolescentes âgées de 13 à 18 ans confiées :

- dans un cadre judiciaire via une ordonnance de placement provisoire (OPP), prise par le juge des enfants ;
- dans un cadre administratif via un accueil temporaire (AT) à la demande de vos parents ou de vos représentants légaux.

Nous vous proposons un accompagnement global structuré autour de votre projet personnalisé et intégrant la vie quotidienne, la dimension scolaire ou la formation professionnelle, la santé, les activités extra-scolaires, la culture et le sport. L'équipe éducative inclut les familles dans l'accompagnement de chaque jeune et ce dès l'admission, chaque fois que possible.



**L'établissement  
est joignable en  
permanence au  
01 43 33 24 23**



QUI SOMMES-NOUS ?

## NOTRE ORGANISATION



### NOS PRINCIPES D'INTERVENTION :

- Vous offrir un **environnement rassurant** vous permettant de vous sentir en sécurité, grâce à des règles de vie instituées et structurantes ;
- Vous offrir **toute l'attention, la bienveillance et le respect**, conditions nécessaires pour que vous puissiez progresser ;
- Vous proposer un **projet personnalisé**, co-construit avec vous, pour vous aider à vous épanouir selon vos souhaits, vos compétences et votre personnalité ;
- **Développer une image positive** de vos capacités et de votre potentiel ;
- Veiller à la **qualité du lien** entre vos parents ou représentants légaux, vous-même et l'établissement.

*Un accompagnement global  
dans un cadre rassurant*





14  
places en  
internat

23 places  
en appartement

## OBJECTIFS ET MISSIONS GÉNÉRALES

### NOS OBJECTIFS

Notre accompagnement a pour principal objectif de favoriser votre autonomie et la meilleure insertion possible à la fin du séjour. Durant votre accueil, nous travaillerons ensemble les questions liées à l'estime de soi, au développement personnel, professionnel et social en partenariat avec les services de l'Ase.

Ce travail prépare votre retour en famille ou une orientation en appartement de semi-autonomie, foyer de jeunes travailleurs ou autre...

### LES MISSIONS GÉNÉRALES

- Accueillir
- Ecouter, soutenir, respecter
- Accompagner
- Soutenir votre scolarité et vos projets professionnels
- Préparer la sortie de l'internat



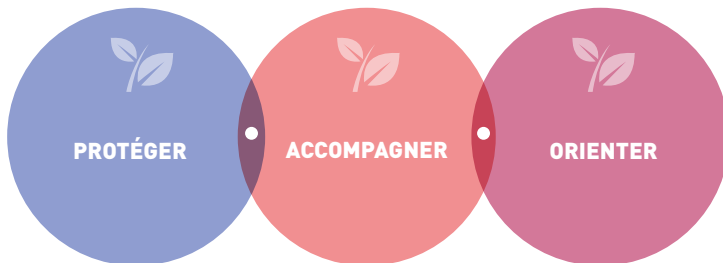
# VOTRE ACCOMPAGNEMENT

## AU SEIN DE L'INTERNAT

### UN LIEU DE VIE PROTÉGÉ ET SEREIN



Notre travail s'articule autour de trois axes



### VOTRE ACCOMPAGNEMENT

Sous la responsabilité du chef de service, les éducateurs et éducatrices et les surveillants de nuit veillent à votre bien-être en vous soutenant dans vos différents projets.

#### SCOLARITÉ ET FORMATION

Ils vous aident dans le suivi de votre scolarité et de votre parcours de formation : organisation de temps d'études supervisées, accompagnement à des rendez-vous avec des organismes d'orientation, aide à la recherche de formations ou de stages, à l'élaboration de votre CV et de lettres de motivation...





*Les éducateurs et éducatrices  
sont présents à vos côtés”*



### ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

Ils gèrent également avec vous vos activités extrascolaires (sportives ou culturelles) et peuvent vous accompagner pour la réalisation de démarches administratives (demande de bourses, de la carte vitale...).

### SANTÉ

Les éducateurs et éducatrices vous soutiennent dans la gestion de votre santé : accompagnement à des rendez-vous médicaux ou para-médicaux (orthophoniste par exemple). L'équipe du foyer comprend également une psychologue que vous rencontrez le premier mois de votre arrivée. Elle peut, selon vos besoins, vous orienter vers un professionnel libéral ou un centre médico-psychologique ou psycho-pédagogique (CMPP) et vous reçoit en cas de besoin tout au long de votre séjour.

### ET AU QUOTIDIEN

Les éducateurs et éducatrices sont présents à vos côtés : entretien de votre chambre et de vos effets personnels, confection des repas le week-end...

### **Votre référent au sein du foyer**

**Chaque éducateur est le référent de deux jeunes filles. Il est en charge de votre parcours tout au long du placement. Pour cela, il réalise des entretiens réguliers avec vous. Il se rend dans votre établissement scolaire et rencontre votre professeur principal. Il rédige des rapports à l'attention des services de l'Ase et du juge des enfants. Il informe le reste de l'équipe éducative du travail effectué.**





## VOTRE ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DE L'INTERNAT



à l'étage,  
les chambres  
doubles ou  
individuelles

## VOTRE LIEU DE VIE

Voici comment est organisé l'aménagement du foyer.

Vous disposez d'espaces collectifs au rez-de-chaussée :

- Une **salle polyvalente** (salon) pour l'étude, les loisirs (bibliothèque, TV, ordinateur, fêtes). Le jeudi, elle est aussi utilisée pour les réunions des professionnels ;
- Une **salle à manger** ;
- Une **cuisine** pour les petits déjeuners et la préparation des repas le week-end ;
- Une **buanderie**, située à l'extérieur et équipée pour l'entretien de votre linge.

Des espaces  
collectifs au  
rez-de-chaussée

Vous trouvez au 1<sup>er</sup> étage :

- Le **bureau des éducateurs**, une salle de sport et une salle de rendez-vous.

Dans les étages se situent :

- **Les chambres** (doubles ou individuelles) et les sanitaires collectifs (douches, toilettes).

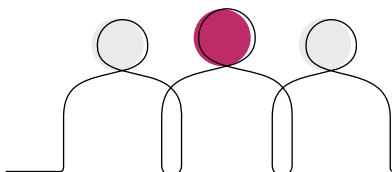


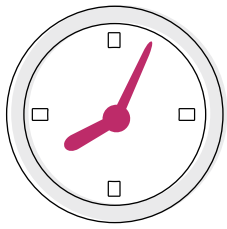
# LES ÉQUIPES

À VOTRE SERVICE



*Toute une équipe au service  
d'un accompagnement individualisé*





# UNE JOURNÉE TYPE



## RÉVEIL

La veille, en fonction de l'heure de vos cours, les éducateurs vous demandent si vous avez besoin d'être réveillée par le surveillant de nuit. Si nous le jugeons nécessaire, il vous réveille.

### Petit déjeuner

Vous devez faire votre toilette, ranger votre chambre, vous habiller et prendre votre petit déjeuner avant votre heure de départ.



### Les midis

### Déjeuner

Vous êtes inscrite systématiquement à la cantine scolaire. Lorsque vous êtes en stage, un budget vous est remis quotidiennement.



### Les soirs

Les éducateurs connaissent votre heure de retour. Un **goûter** est proposé avec les éducateurs.



17h30

Un temps d'aide aux devoirs est prévu jusqu'au moment du repas.

Avant l'heure du dîner, vous avez le temps de faire vos devoirs et de prendre votre douche.



### Dîner en salle à manger

19h30

Temps libre (dans les espaces collectifs ou dans votre chambre)

A la fin du dîner, par roulement, nous vous demandons une **participation aux services**.



22h30

Vous devez avoir rejoint votre chambre.



## 22h30 - 23h00 COUCHER

Vous ne devez pas utiliser vos téléphones et tablettes durant la nuit.

### Les mercredis après-midi

du soutien scolaire vous est proposé avec des étudiants bénévoles.



## VACANCES SCOLAIRES WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS



Le petit déjeuner  
est possible jusqu'à

10h00

12h30



Déjeuner  
dans la salle à manger.

14h00



Activités : vous pouvez bénéficier des  
activités que nous organisons ou de  
sorties (si vous les avez demandées).

16h30



Goûter

20h00

Dîner



22h30



COUCHER

(sauf accord de l'éducateur pour  
un coucher plus tardif).

Ces horaires  
sont susceptibles  
de modifications en  
fonction des activités  
proposées par les  
éducateurs.



# MODALITÉS DE VOTRE PARCOURS PRATIQUES

Vous arrivez dans ce foyer éducatif dans le cadre d'un placement judiciaire ou suite à la demande de vos parents ou représentants légaux à l'ASE. Les modalités de votre séjour sont expliquées tout au long du processus d'admission.

## 1

### LA PRÉ-ADMISSION

Vous avez eu un entretien avec le chef de service, un éducateur du foyer, l'ASE et vos parents. Avec vos parents et l'ASE, vous avez visité le rez-de-chaussée de l'internat. Notre réponse a été donnée à l'ASE sous un délai d'une semaine.

## 2

### L'ADMISSION

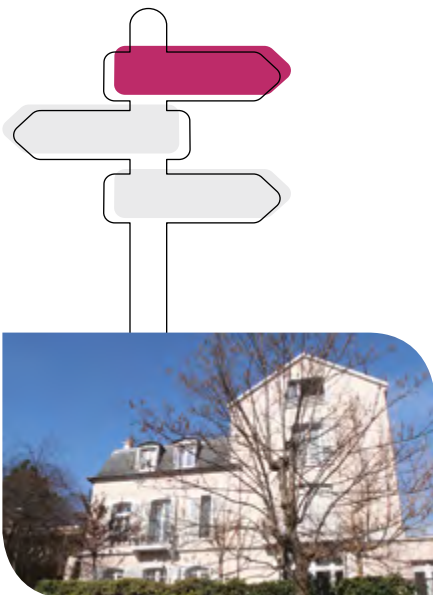
Une date a été définie selon nos possibilités et celles de l'ASE.

Vos parents ou vos représentants légaux ont été invités à être présents le jour de l'admission. Ce livret d'accueil et notre règlement de fonctionnement vous sont remis.

L'équipe et les autres résidentes sont informées de votre arrivée par un affichage.

Vous arrivez avec vos affaires personnelles pour vous installer dans votre chambre.

Votre éducateur référent vous fait visiter l'internat et vous présente les autres résidentes.





## MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARCOURS

### 3 RENCONTRE AVEC NOTRE PSYCHOLOGUE

Dans le mois qui suit votre arrivée, vous rencontrez notre psychologue pour faire sa connaissance et évaluer conjointement si vous avez besoin de son aide.

### 4 CONTRAT DE SÉJOUR

Dans le mois qui suit votre admission, vos parents sont conviés à un rendez-vous avec le directeur et votre éducateur référent. Il leur est proposé de signer un contrat de séjour. Ce temps leur permet de poser toute question qu'ils souhaitent.

### 5 LE PROJET PERSONNALISÉ

Dans les 6 mois au plus tard suivant l'admission, un projet personnalisé vous est proposé.

L'élaboration de ce document commence dès votre admission et se poursuit lors de rencontres régulières avec votre éducateur référent. Il reprend vos souhaits, ceux de votre famille et les besoins que l'équipe pluridisciplinaire a pu identifier en lien avec les services de l'Ase ou le juge des enfants. Il traduit l'engagement contractuel que nous prenons réciproquement avec vous et vos parents ou représentants légaux

Nous convenons ensemble des objectifs de travail et des moyens à mettre en place pour les atteindre.

**Tout au long de votre séjour dans l'établissement, il est le fil conducteur de votre accompagnement.** Il est adapté selon les avancements de vos projets, les évolutions de vos besoins, de vos attentes et le recueil de vos éléments de satisfaction et d'insatisfaction.

#### Les étapes

1

#### RECUEIL DE VOS ATTENTES

de celles de vos  
parents ou repré-  
sentants légaux,  
avec votre éducateur  
référent

2

#### DÉFINITION DES BESOINS, OBJECTIFS, MOYENS ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT



*Un engagement réciproque,  
des valeurs partagées ”*



## 6 L'ORIENTATION ET LA PRÉPARATION À LA SORTIE

Toute orientation ou sortie de l'internat en qualité de mineure est soumise à l'appréciation du juge des enfants ou de l'Ase.

Vous avez, à 18 ans, la possibilité de demander un contrat jeune majeur (CJM) à l'Ase si vous estimez avoir encore besoin d'être aidée. L'Ase procédera à une évaluation de votre demande.

Vous pouvez alors être orientée soit vers un de nos appartements, soit vers une structure qui correspond à votre projet ou à vos besoins. Votre nouveau projet personnalisé sera construit en tenant compte des dispositions inscrites dans votre contrat jeune majeur.

3

**ÉCHANGE  
SUR VOTRE PROJET**  
et signature après  
une réunion avec vous,  
votre référent Ase  
et nous

4

**ÉCHANGES AVEC  
VOS PARENTS OU VOS  
REPRÉSENTANTS  
LÉGAUX**  
tout au long de  
l'accompagnement

5

**EVALUATION  
DE VOTRE  
PROJET**  
chaque année



# VIE QUOTIDIENNE

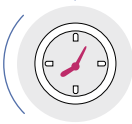
## À L'INTERNAT

### LA VIE DANS L'ÉTABLISSEMENT



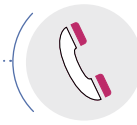
#### LES HORAIRES / ABSENCES / RETARDS

Les horaires doivent être respectés. Tout retard doit faire l'objet d'un appel téléphonique au standard du foyer (01 43 33 24 23).



#### LE TÉLÉPHONE

Nous avons fait le choix de vous laisser vos portables personnels. Pour les collégiennes, ils doivent être remis chaque soir aux éducateurs. Après 23h, vous ne devez plus les utiliser dans votre chambre.



#### LES REPAS

Confectionnés par un prestataire, ils sont servis les soirs au réfectoire. Il vous est proposé de participer à la commande des menus les week-ends où, par roulement, vous préparez avec l'aide des éducateurs, un des deux repas.



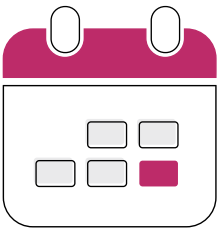
#### BUDGET MENSUEL

Un budget pour vos achats vestimentaires, d'hygiène et votre argent de poche vous est remis au début de chaque mois. Il varie en fonction de votre âge. Suivant votre autonomie, il vous est remis en totalité ou partiellement. Les éducateurs peuvent vous demander de ramener des justificatifs de vos dépenses.



#### LES SORTIES

Vous devez les organiser, dans le cadre prévu dans le règlement de fonctionnement, avec les éducateurs au plus tard le jeudi soir pour le week-end à venir.



### LES WEEK-END

Ils sont organisés selon les droits accordés à vos parents ou représentants légaux. L'internat est toujours susceptible de vous accueillir si un week-end se passe mal. Vous devez, au préalable, contacter l'internat par téléphone afin d'expliquer la situation.

### LES TRANSFERTS

Des jeunes peuvent participer à un transfert annuel, organisé afin de favoriser la cohésion de groupe et de profiter d'un temps agréable de vacances.

### LE DÉPART EN VACANCES

L'organisation des vacances en août se fait en lien avec vos parents ou représentants légaux et l'Asa. Si vous n'avez pas de solution familiale, nous vous inscrivons dans une colonie de vacances en vous faisant participer à son choix.

### LES LOISIRS

Pendant les vacances scolaires, vous bénéficiez de multiples activités organisées par l'équipe éducative en lien avec nos partenaires.

### LES VÊTEMENTS

Une tenue correcte est exigée dans l'internat.

### LES ORDINATEURS

Deux ordinateurs sont à votre disposition pour le travail scolaire. Ils sont accessibles sur demande à un éducateur.

### LE COURRIER

Il transite par le service administratif de l'établissement. Les courriers à votre nom ne sont pas ouverts.

### LES CHAMBRES

Rénovées en 2016, ce sont des chambres individuelles ou à deux. Toute demande de changement de chambre doit faire l'objet d'une demande écrite et motivée à la direction.



## VIE QUOTIDIENNE À L'INTERNAT

**LES RÈGLES DE VIE**

Nous vous rappelons que vous devez respecter le **règlement de fonctionnement** (en annexe).

**POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES****LE COMPORTEMENT**

Toute personne a droit au respect de sa personne, de ses biens, de ses convictions, à la protection contre toute agression physique ou morale. Vous avez l'obligation de faire preuve de politesse et d'avoir une attitude décente en toute circonstance. Le recours à la violence physique et verbale est proscrit et peut faire l'objet de poursuites judiciaires.

**LES OBJETS DE VALEUR**

Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur ou une somme d'argent importante.

**L'ALCOOL ET LES SUBSTANCES TOXIQUES**

Il est interdit de consommer de l'alcool ou toute autre substance toxique et illégale dans l'établissement ou de se présenter sous leurs effets.

**LE TABAC**

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de fumer dans l'internat. Si vos parents ou représentants légaux nous ont donné leur accord écrit, vous pouvez fumer dans le jardin.

**OBJETS DANGEREUX**

Il est interdit de détenir des objets dangereux (couteau, cutter, objet pointu ou coupant...).

**SÉCURISATION DU BÂTIMENT**

Il est impératif pour la sécurité de tous que vous fermiez la porte d'entrée du foyer à chacune de vos entrées et sorties.



## ASSURANCES OBLIGATOIRES

L'ÉTABLISSEMENT A SOUSCRIT  
LES ASSURANCES SUIVANTES :

### RESPONSABILITÉ CIVILE

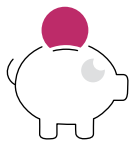
Afin de garantir les dommages corporels et matériels dans l'enceinte de l'établissement ou lors des déplacements organisés par l'établissement relevant de la prise en charge institutionnelle.

### ASSURANCES MULTIRISQUES

Incendie, bris de glaces, de machines.

## RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Ase a aussi souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour le cas où vous seriez responsable de dommages causés auprès d'un tiers (autre jeune, personne extérieure à l'établissement, salarié ou bénévole).



## LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU SÉJOUR

- Votre accompagnement est financé par le Département des Hauts-de-Seine.
- Aucun frais n'est facturé ni à votre famille, ni à vous-même.



# NOS PARTENAIRES

Le principal partenaire de votre projet est votre référent Ase, que vous rencontrez régulièrement. Par ailleurs, nous avons créé au fil des années de nombreux partenariats pour développer l'accès à la culture, au sport, à l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne.

## ● POUR VOTRE ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE

Le foyer travaille avec tous les services de l'Education nationale, et si besoin, les missions locales, les services de la Préfecture, etc...

Des étudiants en droit de l'**école des Hautes Etudes Appliquées au Droit (HEAD)** dispensent un accompagnement scolaire le mercredi.

Une coach scolaire intervient bénévolement pour vous aider dans vos projets d'orientation.

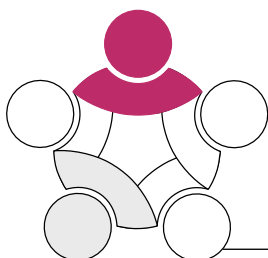
## ● POUR VOTRE SANTÉ

Nous avons développé un réseau de médecins, dont le médecin généraliste qui, lors de vos 16 ans, sera votre médecin traitant (sauf avis contraire de vos parents ou représentants légaux). Le foyer est également en lien avec :

**Le planning familial** de Courbevoie vous propose une sensibilisation aux questions de sexualité et sensualité. La conseillère conjugale peut, si vous le souhaitez, par la suite, vous recevoir de manière anonyme avec un médecin dans leurs locaux.

**Courbevoie Écoute jeune** : où vous pouvez rencontrer des psychologues qui organisent des ateliers menés par une assistante sociale formée à la pédagogie des arts plastiques et une psychologue clinicienne.

**L'accompagnement d'une sophrologue** bénévole peut vous être proposé.



## ● POUR VOTRE VIE SOCIALE ET VOS LOISIRS

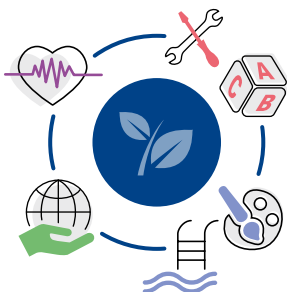
L'association **Parrain pour mille** peut vous proposer un parrainage pour les week-ends et les vacances scolaires. C'est un projet à discuter avec votre référent.

**Le théâtre de Chaillot** vous permet lors de sorties en groupe accompagnées par un éducateur d'assister à des spectacles musicaux de très grande qualité.

**Le Conseil départemental** vous permet de bénéficier, pendant les vacances scolaires, de nombreuses activités (plongée, boxe, équitation,) avec des animateurs spécialisés dans le cadre du dispositif "vacan'sport".

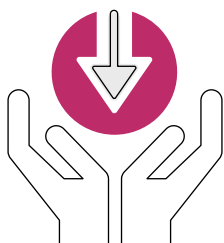
**Le parc de la Villette** vous propose des spectacles.

**Le Bureau Information Jeunesse de Courbevoie** vous facilite la découverte et l'appropriation des technologies de l'information et de la communication.





# VOTRE PARTICIPATION



Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent. Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.

**Une implication  
dans la vie de  
l'établissement !**

## VOTRE PARTICIPATION

### Les Réunions de la Vie Sociale (RVS)

Lieux d'échanges obligatoires, elles se tiennent sous la responsabilité d'une jeune, élue présidente de cette instance, en présence d'un représentant de la Fondation et de la direction du foyer. Elles se réunissent tous les deux mois environ. Elles sont l'occasion de recueillir vos avis et propositions sur la vie et le fonctionnement de l'établissement ainsi que sur l'élaboration ou les modifications du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

### Les enquêtes de satisfaction

L'établissement mène une enquête de satisfaction auprès des jeunes de l'internat annuellement. Ces questionnaires recueillent les satisfactions et insatisfactions de chacune. Nous pouvons ainsi identifier des axes d'amélioration pour renforcer la qualité de votre accompagnement.



# VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



## LE SECRET PROFESSIONNEL

**Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations personnelles.**

Pour bien vous accompagner et vous prendre en charge, les professionnels de l'établissement, tenus au secret professionnel, peuvent échanger entre eux des informations vous concernant afin d'évaluer votre situation ou de déterminer et mettre en œuvre les actions de protection et d'aide dont vous et votre famille pouvez bénéficier.

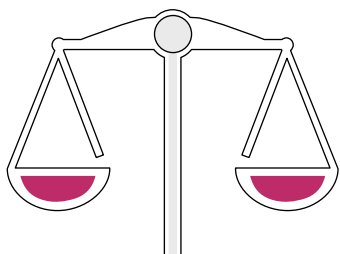
## L'ACCÈS AU DOSSIER



**Dès votre admission dans l'établissement, les informations concernant votre accompagnement sont recueillies dans un dossier personnel confidentiel.**

Si vous êtes majeure, vous avez accès sans réserve à votre dossier en faisant une demande auprès du directeur de l'établissement.

Si vous êtes mineure, vous avez accès - sous réserve d'une part, de l'accord de vos parents ou de votre représentant légal et, d'autre part, de votre degré de maturité - à votre dossier sur demande auprès du directeur. Vos parents ou votre représentant légal peuvent également exercer ce droit sous conditions.





### La personne de confiance

À votre majorité, vous pourrez désigner une personne de confiance (un parent, un proche ou votre médecin traitant). Vous pourrez consulter cette personne si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits. Elle pourra vous accompagner dans vos démarches, assister à des entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

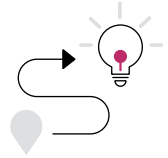


## LE DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par l'établissement conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés).

Votre représentant légal, ou vous-même si vous êtes majeure, disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits, en justifiant de votre identité, directement à l'adresse électronique suivante : [rgpd@fondationbellan.org](mailto:rgpd@fondationbellan.org) ou par courrier à : **Fondation Léopold Bellan -DPO- 64, rue du Rocher - 75008 Paris.**

## VOS VOIES DE RECOURS



### LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir ces droits, à une personne qualifiée. Cette dernière est à choisir sur une liste établie par les pouvoirs publics (le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé -ARS- et le président du Conseil départemental). Vous trouverez cette liste annexée au livret d'accueil avec indication des modalités pour prendre contact avec la personne choisie.

### LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes et de promouvoir l'égalité. Vous pouvez vous en saisir, si vous et/ou vos parents (ou représentant légal) vous estimez lésé(s) dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public.

<https://www.defenseurdesdroits.fr>

# 119

“Allo Enfance  
en Danger”

## LE NUMÉRO D'APPEL

### “ALLO ENFANCE EN DANGER”

Le 119 est le numéro dédié à la prévention et à la protection des enfants et adolescents en danger ou en risque de l'être.

Ce service d'accueil et d'écoute téléphonique est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. L'appel est gratuit et confidentiel. Ce numéro est affiché dans l'établissement.



**Vous pouvez obtenir les coordonnées de l'autorité judiciaire à l'origine de la mesure éducative vous concernant auprès de votre référent. Vous avez le droit d'écrire à votre juge si vous le souhaitez.**

*La Fondation Léopold Bellan s'engage auprès de chaque personne accompagnée, de sa famille ou de son représentant légal à exercer ses missions dans le respect de la personne et de ses droits : dignité, intégrité, protection, respect de la singularité de chacun et de sa vie privée.”*



# LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

**La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire du foyer éducatif de Courbevoie.**



**Fondation Léopold Bellan**  
**64, rue du Rocher**  
**75008 Paris.**  
**01 53 42 11 50**  
**[fondation@fondationbellan.org](mailto:fondation@fondationbellan.org)**  
**[www.bellan.fr](http://www.bellan.fr)**

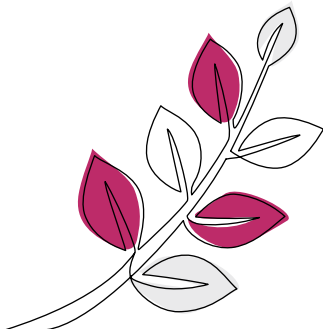
Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère 68 établissements regroupant 4000 lits et places et réalise plus de 300 000 heures d'aide à domicile par an, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

- des très jeunes enfants,
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

**Plus de 2 500 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.**

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous ses établissements sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation externe réalisée par des organismes habilités.





## L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR LA FONDATION

La qualité du service selon les principes de bienveillance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.

### RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

Cette démarche se traduit dans la charte nationale relative aux droits et libertés de la personne et dans la charte de prévention de la maltraitance de la Fondation. Celle-ci définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.



**En 2015, la Fondation s'est dotée d'un Comité éthique.**

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par la Vice-Présidente de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

## ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge. En application de la loi, les personnes et leurs familles disposent de représentants auprès du conseil de la vie sociale. Elles sont également représentées au sein du Comité éthique.

Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

## ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation -interne et externe-régulière des pratiques, conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. Chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.

*Une attention particulière est portée à la parole de l'utilisateur et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement."*

Comité de rédaction :  
Foyer éducatif Léopold Bellan  
- Courbevoie, Aurélie Drouet  
(Directeur Adjoint Qualité), Léa  
Chaize (Chargé Qualité - Gestion  
des risques), Isabelle Guardiola  
(Journaliste). Photographies :  
©Hamid Azmoun et DR.  
Imprimé à l'ESAT Léopold Bellan  
78 360 Montesson en novembre  
2019.  
Conception et réalisation :  
DuoProd / Nadja Cohen



## COURBEVOIE

### FOYER ÉDUCATIF LÉOPOLD BELLAN

175, rue Jean-Baptiste Charcot 92400 – Courbevoie

01 43 33 24 23

foyer.courbevoie@fondationbellan.org

www.bellan.fr / Enfants et jeunes / Protection de l'enfance



*Pour la santé  
et l'autonomie*

#### FONDATION LÉOPOLD BELLAN

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Siège : 64, rue du Rocher - 75008 Paris

01 53 42 11 50

fondation@fondationbellan.org



www.bellan.fr